

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 degrés dessus zéro.	76 degrés.	27 pouces 7 lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 heures 32 m.	11 heures 43 m.	4 heures 27 m.			

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2e.  
PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgeois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Destribes aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

## Lyon, 20 novembre 1859.

ARRIVÉE DU DUC D'ORLÉANS A LYON.

« Mes chers concitoyens,

« Accueillons avec transport le digne fils de notre roi ! Si le prince est jaloux de porter nos vœux aux pieds du trône, qu'il y porte aussi l'expression de notre vive reconnaissance pour un monarque dont la sagesse nous conserve la paix, source de toute prospérité ; qu'il puisse dire à son père que les Lyonnais paient de tout leur amour le dévouement dont chaque jour de sa vie offre un nouveau gage à la France.

Lyon, 16 novembre 1859. Le maire, MARTIN. »

Le peuple vient de faire sa réponse à l'appel du maire de Lyon. Nous la trouvons dans les faits suivants.

Hier mardi, entre deux et trois heures de l'après-midi, le duc d'Orléans a fait son entrée à Lyon ; il a été reçu par nos autorités qui stationnaient à l'entrée du pont de la Guillotière. Quelques cris de vive le roi ! sont sortis du groupe de fonctionnaires qui accompagnaient M. Martin. Après la harangue municipale de rigueur, le duc d'Orléans et son cortège se sont dirigés par le quai de la Charité vers la place Bellecour, longeant les façades, puis les rues qui conduisent à l'hôtel de l'Europe.

Des gendarmes, des chasseurs à cheval ouvraient la marche du cortège. Venaient le duc d'Orléans en habit de lieutenant-général et M. le préfet du Rhône ; immédiatement après, les lieutenants-généraux Marbot et Baudrand, aides-camp du prince. A quelques pas suivait M. le lieutenant-général Aymar, environné d'un nombreux état-major. Le maire de Lyon et MM. les conseillers cheminaient ensuite dans leurs carrosses. Enfin apparaissait, entourée de piqueurs et flanquée de valets en livrée, la calèche attelée de chevaux blancs que depuis quinze jours nous avons vue si souvent dans nos rues et sur nos quais. Un détachement de chasseurs fermait la marche.

Des troupes nombreuses formaient la haie ; le 12<sup>e</sup> d'artillerie, rangé en bataille sur la place Bellecour, faisait face à l'hôtel de l'Europe. Inutile de dire qu'à l'arrivée du prince et pendant tout le trajet les cloches sonnaient à toute volée, que les musiques militaires et les tambours se faisaient entendre, que le canon tonait. — Une grande voix est restée silencieuse, c'est celle du peuple.

Après avoir décrit l'aspect matériel de l'entrée du duc d'Orléans, esquissons le côté moral.

Sur les quais, dans les rues, sur les places, il y avait bon nombre de spectateurs ; aux balcons et aux fenêtres on voyait affluence de curieux : partout et de tous côtés, silence glacial ! Jamais prince, venant visiter une grande cité, n'a reçu accueil plus indifférent ; jamais population n'a pu se montrer plus taciturne ; on aurait pu croire que toutes les bouches étaient cadencées. Cependant le prince ne ménageait ni les sourires gracieux, ni les salutations.

De tant de spectateurs réunis, pas une marque de joie, pas un signe de sympathie. Dans les rangs des troupes, c'est à peine si on entendait çà et là quelques cris isolés de vive le duc d'Orléans ! Il semblait qu'un sentiment contagieux s'était communiqué dans les rangs et paralysait tous les dévouements.

D'autres diront les paroles officielles de nos fonctionnaires, vanteront les acclamations payées par notre budget, décriront les minauderies de nos dames faisant la roue au bal du prince ; ils feront aussi grand bruit des cris qui se pousseront au spectacle par des spectateurs privilégiés : tout cela sera de nul effet.

La réponse du peuple de Lyon à l'appel de M. Martin est faite ; nous l'avons transmise fidèlement à la France.

Quand le duc d'Orléans rendra compte à son père de sa

réception dans la ville de Lyon, il pourra certes lui dire avec vérité que le système qu'on a voulu édifier avec tant de ténacité, pour lequel on a fait de si déplorables sacrifices, n'a pas pu prendre racine dans notre cité, et qu'il a jeté dans tous les cœurs, si ce n'est le découragement, du moins la plus complète indifférence.

Il paraît que le clergé de Lyon veut bien se mettre avec la cour. On remarquait hier au balcon de l'hôtel de l'Europe des ecclésiastiques qui s'y étaient sans doute rendus pour présenter leurs hommages au duc d'Orléans. Les frères des écoles chrétiennes et les professeurs des écoles primaires avaient amené tous leurs élèves sur le passage du duc d'Orléans. C'est un fait nouveau pour nous.

Les musiques militaires des régiments de la garnison ont exécuté hier soir quelques morceaux. Il y avait bon nombre d'auditeurs devant l'hôtel de l'Europe, mais aucune manifestation n'a eu lieu, aucun vivat ne s'est fait entendre.

Le temps, qui était hier fort beau, se montre aujourd'hui moins favorable ; la pluie n'aidera pas beaucoup à réchauffer l'enthousiasme.

Lyon a une garnison de 12,000 hommes ; avec pareil nombre de troupes, on peut, ce nous semble, passer d'assez belles revues et exécuter de grandes manœuvres militaires. Il paraît que M. le lieutenant-général Aymar ne l'a pas jugé ainsi ; car il a fait venir de nouvelles troupes de diverses villes environnantes. S'il y avait à Lyon des casernes pour les recevoir, nous n'aurions rien à dire ; mais ces troupes sont cantonnées et réparties chez les habitants des communes voisines. En ce moment, deux bataillons du 56<sup>e</sup> de ligne sont logés chez les habitants de Villeurbanne ; ils y feront un séjour de huit à dix jours. Évaluez à 1 fr. par jour la dépense de logement pour chaque citoyen, et vous aurez de suite un supplément d'impôt de 10 fr. Mais qu'importe à M. le général Aymar ? Ce qu'il veut avant tout, c'est un beau coup d'œil militaire ; ce qu'il veut peut-être aussi, c'est un déploiement de forces qui puisse imposer. Le logement militaire est un véritable impôt ; on devrait chercher à l'alléger autant que possible. Loin de là, on le rend souvent fort lourd sans la moindre utilité.

La revue qui devait avoir lieu aujourd'hui, place Bellecour, a été contremandée.

— Malgré le mauvais temps, le duc d'Orléans est monté à cheval ce matin avec quelques officiers d'état-major pour visiter les forts.

— On nous assure que M. Martin s'est tellement troublé en débitant son discours de réception, qu'il n'a pas pu l'achever. Ses amis prétendent que cet incident doit être attribué à l'émotion que la présence du prince lui a fait éprouver ; d'autres mettent en doute sa capacité d'orateur.

— M. de Pins a quitté sa solitude de la Chartreuse pour venir complimenter M. le duc d'Orléans à son passage. Cette démarche ressemble bien à une manière adroite de solliciter l'archevêché de Lyon.

— On a élevé le total des discours que le duc d'Orléans a dû entendre, dans la journée d'hier, à 47.

S'il a fait à chacun une réponse, il faut avouer que l'état de prince sera bientôt aussi fatigant que celui d'avocat ou de président de la chambre des députés.

Dimanche 17, vers midi, a eu lieu l'inauguration de la statue de Napoléon, à Villeurbanne, place Napoléon. Des discours ont été prononcés au pied de la statue. Au moment où le voile qui la couvrait a été enlevé, des acclamations se

un vif éclat ; ses traits portent l'empreinte des fatigues qu'il a endurées. C'était jadis un beau militaire, et toute sa personne trahit un parfum de vieille garde qui m'a frappé tout d'abord.

Né à Amiens, et ouvrier verrier dans sa jeunesse, il avait espéré s'exempter du service en achetant un homme. Malheureusement, deux mois avant l'époque où il allait être libéré, son remplaçant déserta, et comme il ne voulait pas s'en donner un second, il partit. C'était en 1804. Incorporé dans le 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval, il assista aux batailles d'Austerlitz, Iéna, Wagram ; puis, ayant passé en Espagne avec son régiment, il y resta jusqu'en 1810. A cette époque, il fut désigné pour entrer dans les canonniers à cheval de la garde impériale, et ce fut avec le grade de brigadier qu'il fit la campagne de Moscou. Fait prisonnier durant la retraite dans un combat livré non loin de Polotzk, il fut envoyé en Sibérie, où, devenu la propriété d'un seigneur russe, il travailla long-temps aux mines de plomb et de cuivre qu'on exploite dans les environs de Tobolsk ; puis il fut attaché comme domestique à la maison de son maître, qui se faisait toujours appeler M. le baron.

Je ne puis résister au désir de placer ici une anecdote qui ne manque pas de couleur locale.

Par une belle nuit d'hiver, il y a de cela trois ans bientôt, Berthelot, qui couchait dans une vaste écurie, pêle-mêle avec les chevaux et les rennes dont son maître lui avait confié le soin, fut éveillé tout-à-coup par lui :

— Franz, lui dit-il, il faut partir tout de suite pour ma pelletterie. Prends un traîneau et deux rennes, et va porter cette boîte, qui contient mes ordres, à M...

Cette pelletterie était située dans le désert, à trente lieues

sont fait entendre. Le soir il y a eu un banquet de 80 couverts.

Nous avons parcouru avec attention les divers discours prononcés dans cette circonstance et publiés dans le *Journal de Commerce* ; ils ont tous pour but la glorification des hauts faits d'armes de l'empereur, mais nous n'y avons rien trouvé qui pût indiquer que le système impérial ait laissé des traces profondes dans les esprits. Nos vieux braves, qui faisaient les honneurs de cette fête, comprennent avec nos jeunes générations que la France a tout à la fois besoin de dignité dans ses relations extérieures et de liberté chez elle ; que l'indépendance de la patrie ne peut exister qu'à cette condition qu'elle ait des institutions libérales. La France a des tendances nettement prononcées ; elles sont sincèrement démocratiques.

INAUGURATION DE LA STATUE DE NAPOLEON  
A VILLEURBANNE (ISÈRE.)

Au commencement de cette année, M. Decrussilly, habitant de Villeurbanne, projeta l'établissement de la *Cité-Napoléon*. Cet honorable citoyen voulut aussi consacrer le souvenir de cette fondation par un monument dédié à la mémoire de l'empereur, et placé au point le plus central de la cité. MM. G..., propriétaire, et Verdillet, ex-capitaine de la vieille garde, qu'il consulta, s'unirent à lui pour solliciter de l'autorité administrative l'autorisation qui était nécessaire. En suite de l'approbation qui fut donnée à ce projet, M. le maire de Villeurbanne nomma MM. Decrussilly, G... et Verdillet membres d'une commission chargée d'ouvrir une souscription et de surveiller les travaux.

La hauteur totale du monument est d'environ neuf mètres. La statue, modelée par M. Lepind, de Lyon, a été, comme on sait, fondue dans les ateliers de MM. Leblond et Marchetty, aux Brotteaux ; et la face occidentale du monument porte cette inscription :

LA CITÉ — FIÈRE DE SON NOM —  
A ÉRIGÉ CE MONUMENT.  
1839.

(Commerce.)

AVIS.

Le 30<sup>e</sup> volume des brevets d'invention expirés, que M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser au préfet, est déposé au secrétariat-général, où peuvent le consulter ceux qui y ont intérêt.

LE DUC D'ORLÉANS A MARSEILLE.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Samedi dernier, M. le duc d'Orléans est sorti à midi et demi de son hôtel, avec son escorte ordinaire, et s'est rendu aux Allées-de-Meilhan, où il a passé la revue des deux régiments de la garnison. La manœuvre d'enthousiasme que nous avons annoncée d'après des renseignements officiels a été fidèlement mais froidement exécutée. Quant aux spectateurs, ils sont restés, comme partout, silencieux, à l'exception de quelques vivats partis d'un groupe dans lequel nous avons remarqué des employés de la mairie. La revue n'a pas duré plus d'un quart d'heure.

Le prince s'est ensuite rendu en voiture au Prado, en passant par la rue de Rome. Là, comme toujours, il n'a reçu aucune salutation de la part des personnes qu'il a rencontrées sur son passage. Arrivé au Prado, il a mis pied à terre, et s'est promené quelques instants sur les bords de la mer.

A quatre heures, il est arrivé à l'Hôtel Dieu. Après avoir répondu au discours que lui a adressé M. Fortou, au nom de l'administration des hospices, il est monté dans les salles hautes.

Après avoir adressé quelques mots à une vieille femme centenaire, le prince a parcouru les salles basses avant de sortir de l'Hôtel-Dieu. Il était nuit alors, et en traversant les vieux quartiers, M. le duc a pu remarquer qu'il n'y avait pas plus de lampions que de drapeaux aux fenêtres, et qu'à travers cette obscurité, on n'entendait que des cris bien isolés, et toujours les mêmes, et le murmure des curieux.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, le feu d'artifice a été tiré sur la colline Bonaparte à huit heures et demie. Le prince, qui devait, selon son programme, se montrer au balcon de l'Hôtel-de-Ville, a cru devoir s'en dispenser ; il est certain pourtant qu'il n'aurait pas été incommodé par l'enthousiasme de la foule qui s'éta

environ de Tobolsk, et de plus il faisait alors un froid de 30 degrés. Berthelot, comme vous le pensez, fit une horrible grimace.

— Comment ferai-je ? dit-il au baron, je ne suis jamais allé à votre pelletterie.

— Tu te laisseras conduire par les rennes, répondit celui-ci ; ils en connaissent le chemin.

Bon gré malgré, il fallut obéir. Quand je fus habillé, ajoute Berthelot, et que mon traîneau fut prêt, M<sup>me</sup> la baronne me fit entrer dans la salle, et me présentant un grand verre plein jusqu'au bord :

— Ne dis rien, me dit-elle, et bois cela.

C'était de l'excellent vin, et le seul que j'aie bu durant toute ma captivité ; puis, quand je fus installé dans mon traîneau, elle m'enveloppa de fourrures depuis la tête jusqu'aux pieds, et je partis. Il faisait un clair de lune magnifique, et la neige, qui couvrait partout la terre, étincelait à m'éblouir ; d'ailleurs, pas un arbre, pas une maison, ni sur la route ni au loin, et pour tout bruit celui du traîneau, qui, en glissant, sifflait comme trente mille balles.

Je commençais cependant à ne pas trouver le voyage aussi pénible que je l'avais craint d'abord, lorsqu'aux deux tiers du chemin environ, j'entendis tout-à-coup un grognement lointain ; qui devint de plus en plus distinct, et je vis dès lors à qui j'avais à faire. Par précaution j'arrêtai mes rennes, je défilai les fourrures qui m'empaquetaient, et, me dressant sur mes pieds, j'attendis dans une immobilité complète l'ennemi que je voyais déjà distinctement et qui approchait toujours en grognant. J'avoue que le cœur me battit horriblement à cette vue ; mes rennes n'étaient pas je crois plus rassurés, et comme j'avais grand-

## ENCORE UN DÉBRIS DE NOS VIEILLES LÉGIONS !

Hier 14 novembre, vers les cinq heures du soir, un vieillard est arrivé à Dieppe, vêtu d'une capote militaire et d'un pantalon d'écurie, il était assis dans l'angle de l'une des arcades de l'école mutuelle, et semblait dormir. La plupart de ceux qui passaient auprès de lui, s'imaginant qu'il était ivre, y prenaient à peine garde, et peut-être serait-il demeuré là toute la nuit, si un voisin, M. L..., marchand-épicière, croyant reconnaître dans son assoupissement apparent autre chose que l'effet de l'ivresse, ne se fut approché pour l'interroger. Ce ne fut pas sans peine ni sans embarras, que le vieux militaire finit par avouer que, parti le matin de bonne heure de la ville d'Eu, il était encore à jeun et n'avait pas de quoi se procurer un gîte pour la nuit. Pressé de nouvelles questions, il ajouta qu'il était un ancien brigadier des canonniers de la garde impériale, qu'il se rendait au Havre auprès de sa sœur, et qu'il venait de Tobolsk, en Sibérie.

Des papiers parfaitement en règle établissant la véracité de ce récit, M. L... conduisit aussitôt le voyageur dans une auberge voisine, lui fit préparer une chambre et donner à souper ; puis il se mit en quête pour lui procurer les moyens de continuer sa route.

Curieux de voir par mes yeux ce nouveau débris de notre grande-armée, je me rendis le soir chez M. L... ; j'y trouvai le vieux grognard assez remis de sa fatigue pour entamer le récit de sa longue captivité, et c'est sous l'impression des souvenirs que m'a laissés cette conversation d'une heure que je vous écris les détails qui suivent.

François Berthelot a aujourd'hui cinquante-sept ans ; c'est un homme de 5 pieds 8 pouces ; il est excessivement maigre ; ses cheveux sont rares et blancs ; ses yeux conservent encore

rendue sur la place. Le feu n'a duré qu'environ dix minutes, et le public, qui s'attendait à quelque chose de plus que les fusées, bombes et bouquets dont s'est embrasée la colline, s'est retiré en murmurant.

Ce n'était pas la seule mystification qui devait signaler la soirée. A dix heures, d'innombrables toilettes se pressaient sous le péristyle du Grand-Théâtre pour le bal; mais la salle était comble. De ce que la ville contient le théâtre, la mairie n'aurait pas dû conclure que le théâtre devait contenir la ville; c'est pour avoir commis cette erreur de logique que les billets d'entrée ont été distribués à profusion. Aussi, y a-t-il eu un effroyable pêle-mêle de tous les rangs.

Tandis que d'un côté couronnes de roses mouillées par la brume et robes de satin salées par le pavé rentraient piteusement au logis, de l'autre des amateurs nombreux des produits Castelmuro faisaient main-basse sur les corbeilles de gâteaux qu'on apportait de moment en moment. Ce pillage s'exécutait au milieu d'éclats de rires prolongés, lorsque la police intervenant a fait escorter le transport par les soldats de la ligne. Quelques amateurs « par le goût alléchés » ont voulu tenter une seconde attaque au cri de guerre: *Croquant! croquant!* Mais la police, qui a lu son Lafontaine, a pris ce nom de certains biscuits pour une injure personnelle, et quatre ou cinq des assaillants ont été conduits au violon.

Le prince, qui était entré au bal à neuf heures et demie, en est sorti à dix heures et demie. Alors la circulation est devenue plus libre.

Voilà ce qui s'est passé au dehors. Quant à l'intérieur, il y a eu confusion et pillage.

Dimanche 17, le prince est allé à neuf heures à la cathédrale, où il a entendu une messe basse célébrée par M. l'évêque, et pendant laquelle on a chanté plusieurs motets; il est ensuite rentré à son hôtel et en est ressorti une heure après pour quitter Marseille. En fidèles historiens, nous ne pouvons pas dire que le prince s'en est allé comme il était venu; car la froideur était encore plus marquée cette fois. La figure du prince paraissait altérée; nous ne savons si c'était fatigue ou sentiment pénible occasionné par cette froideur de la population; mais ce qu'il y a de certain, c'est que M. le préfet, à son tour, paraissait vivement contrarié.

Ainsi s'est terminé ce voyage dans lequel les amis du pouvoir avaient mis de si hautes espérances.

Un triste événement a signalé le départ du prince.

Le duc d'Orléans, parti hier à midi, a franchi le relais du Pin en trois quarts d'heure (quatre lieues de poste dont la majeure partie en fortes montées); les chevaux seuls en ont souffert. Il n'en a pas été de même au relais suivant, celui du Pin à Aix. Au pont de Bouc, un des porteurs s'étant abattu sous le postillon, il a été impossible d'arrêter les chevaux qui étaient lancés, et la roue a écrasé la tête de ce malheureux. Il est resté sous le coup.

De Marseille jusqu'à Bouc, les piqueurs du prince et ses compagnons de voyage n'avaient cessé de stimuler les postillons et de les gourmander, malgré toute la bonne volonté dont ils faisaient preuve.

On ne dit pas combien le prince s'est arrêté sur le lieu du malheur; il est arrivé à Aix à deux heures dix minutes.

## Paris, 18 novembre 1839.

(Correspondance particulière du GENSEUR.)

La Gazette du Centre, qui se publie à Limoges, annonce avec une indignation passablement burlesque que le signalement de Charles V, de la reine et de l'infant, prince des Asturies, vient d'être expédié à tous les commissaires de police, sergents de ville, et particulièrement à la police de Limoges. Les réflexions de la feuille légitimiste à propos de cette énormité prouvent que décidément le parti considère les rois absolus comme ralliés à la cour des Tuileries ou du moins comme brouillés avec la branche aînée. Voici en quels termes la Gazette du Centre exhale sa colère, après avoir rappelé la somptueuse hospitalité que Louis XIV donna à Jacques II exilé :

« Oh ! si alors une tête couronnée eût été outragée comme elle l'est de nos jours, si un roi proscrit n'avait trouvé qu'une prison sur la terre où il allait chercher une bienveillante hospitalité, tous les rois de l'Europe se seraient levés et auraient tiré l'épée du fourreau pour venger la majesté de leur trône et l'honneur de leur sceptre, insultés dans un de leurs frères.

» Mais aujourd'hui tous sont muets, et contemplant d'un œil morne ces tristes profanations de la majesté royale; ils tremblent sur leur trône, se renferment honteusement et lâchement dans leur égoïsme, et semblent oublier qu'il y a une solidarité étroite entre toutes les royautés; qu'elles forment un arbre majestueux dont tous les rameaux aboutissent au même tronc, et que quand l'un d'eux tombe sous la hache révolutionnaire, l'arbre est ébranlé jusque sous ses racines les plus profondes. »

peur que, dans leur effroi, ils ne quittassent la bonne route pour fuir à travers le désert, je les flattais doucement en passant la main sur leur croupe. Un ours que je venais de reconnaître ne fut bientôt qu'à deux pas du traîneau; l'animal se dressa sur ses pattes de derrière, m'examina un moment, et, me voyant toujours immobile, il se remit sur ses quatre pattes et continua sa route, sans cesser de grogner. Je fus dès lors rassuré, et je lançai mes rennes au grand galop; mais j'avais si mal rajusté mes fourrures, qu'au bout de deux heures j'arrivai à la pelletterie à peu près complètement gelé, et que j'eus toutes les peines du monde à sortir de mon traîneau pour réveiller les hôtes, qui dormaient encore. J'espérais qu'en me voyant arriver transi de froid, l'on allait aussitôt m'allumer un bon feu; ah bien oui ! le préposé ne fut pas plutôt descendu, qu'il me fit enterrer sous un tas énorme de neige et m'y laissa je ne sais combien de temps, malgré mes jurements et les malédictions que je lui donnai, car je ne comprenais pas alors la nécessité de ce traitement, qui pourtant m'a sauvé la vie. Le lendemain je revins à Tobolsk sans accident. Les ordres dont j'étais porteur avaient pour but de presser l'envoi par le Tobol (1) d'une riche cargaison de fourrures.

Je reviens à mon sujet.

Au mois d'avril dernier, l'empereur Nicolas a permis le départ pour la France d'un grand nombre de prisonniers. Berthelot fut assez heureux pour faire partie de ce détachement, qui, dit-il, ne sera pas le dernier, car un nouveau détachement se mettra en marche au mois d'avril prochain, et un autre encore en 1841. Quoi qu'il en soit de ce fait, le détachement dans le-

(1) Le Tobol est un affluent de l'Irtyche, qui coule sous les murs de Tobolsk.

Ces aménités s'adressent au roi de Prusse, à l'empereur d'Autriche, et même apparemment au roitelet Charles-Albert, ce champion, aujourd'hui lassé, de la cause de Henri V. Que les légitimistes de France excusent ou accusent le manque de sympathies militantes des cours étrangères, c'est leur affaire; mais il y a dans ces paroles, nous ne pouvons nous empêcher de le faire remarquer, une tendance à solliciter l'appui de l'étranger, qui provoquera le dégoût de tous les cœurs indépendants.

Les rois absolus gardent une prudente réserve en face de la révolution, qui n'est qu'assoupie; ils font bien. Mais s'ils croyaient devoir prendre en main la cause du droit divin, à quel point n'y seraient-ils pas encouragés par des paroles aussi lâches que celles qui terminent l'article en question ?

« Encore une fois, si les rois de l'Europe comprennent les devoirs de leur royauté et la dignité de leurs couronnes, dit la Gazette de Limoges, ils parleront un langage haut et ferme, et ne souffriront pas plus long-temps qu'un de leurs frères porte les chaînes d'un pouvoir révolutionnaire. »

Tout-à-l'heure c'était la hache révolutionnaire; maintenant ce sont les chaînes. Il nous semble que les ducs de Brunswick limousins, pour poétiser davantage leur manifeste, rembrunissent beaucoup trop le sort de leur fétiche espagnol.

— On annonce que la commission de la cour des pairs s'est réunie avant-hier pour entendre le rapport définitif de la procédure ordonnée par l'arrêt du 16 mai dernier, et statuer sur les mises en accusation qui peuvent en résulter.

Nous apprenons, d'un autre côté, dit le Commerce, qu'un ouvrier, nommé Galand, arrêté le 27 mai, et retenu depuis ce temps à la Force, a été mis hier en liberté, sans doute à la suite des résolutions prises dans la réunion de cette commission. Ce n'aura pas été sans doute la seule mise en liberté ordonnée par elle.

— Bien que M. le duc de Bordeaux soit en ce moment à Rome, très-occupé, à ce que disent les journaux légitimistes, à baiser la mule du pape, on s'est amusé, ces jours-ci, à répandre le bruit de sa présence à Paris. Pour donner de la consistance à cette nouvelle, on a même poussé le soin jusqu'à faire remettre à plusieurs personnes une carte sur laquelle on lit: « Mgr le duc de Bordeaux, rue Villéveque, 42 bis. »

— Les bureaux du ministère de la guerre sont d'une négligence que l'armée a bien raison de blâmer. Il est tel régiment que nous pourrions citer où une place de lieutenant est vacante depuis deux années! Si messieurs de la rue de Grenelle croient pouvoir oublier nos troupes d'Afrique, il nous semble qu'ils auraient du moins, s'ils voulaient, le loisir de tenir complets les cadres des officiers de régiments qu'ils ont presque sous les yeux.

On nous assure, en outre, que des officiers qui ont envoyé au ministre leur démission depuis plusieurs mois attendent encore la réponse de M. Schneider.

— La société des gens de lettres, qui n'a plus d'espoir de vie que dans le succès problématique de son salmigondis d'indigestes nouvelles intitulé *Babel*, n'a aucun succès dans les départements. Dynastiques, républicains, juste-milieux et légitimistes, tous les organes de la presse se refusent à payer l'impôt anti-progressif qu'on prétend lever sur eux. S'il y avait des journaux qui fussent incertains sur le parti qui leur reste à prendre, nous leur recommanderions de lire les lignes suivantes du *Courrier de la Côte-d'Or*:

« Nous invitons nos confrères des départements à laisser dans leur obscurité les feuilletons-nouvelles qui depuis assez long-temps énervent l'esprit public. L'histoire locale, les biographies, les comptes-rendus d'ouvrages sérieux, les anecdotes mêmes qui ont un but de moralité et d'enseignement, voilà des sources autrement riches, abondantes et pures que ces petites aventures rieuses ou larmoyantes, sombres ou coquettes, qui édifient les lecteurs du *Siècle*, de la *Presse*, du *Constitutionnel*, etc. Nous ne pensons pas, d'ailleurs, qu'aucune des feuilles de département soit disposée à ouvrir sa bourse à ces marchands de paroles creuses. Si la presse départementale veut bien s'entendre et se rallier, les profits de la reproduction n'enrichiront pas la caisse de la société des gens de lettres. »

BULLETIN DE LA BOURSE DU 18 NOVEMBRE.

Toujours même stagnation. La rente était offerte à Tortoni à 81 95. Elle a ouvert au parquet à 82, et elle est tom-

quel se trouvait Berthelot, étant arrivé à Moscou, entra en Autriche par la Gallicie, puis, cotoyant la Hongrie, traversant la Styrie et la Suisse, il est entré en France par Genève.

A Besançon, notre vieux grognard a quitté son vêtement de peau de mouton, et remis, pour la première fois depuis vingt-six ans, une chemise de toile qui, ainsi que la capote et le pantalon d'écurie qu'il porte aujourd'hui, lui ont été donnés par des soldats du 6<sup>e</sup> d'artillerie, en garnison à Besançon. Quant au gouvernement, tout ce qu'il a fait pour lui, c'est de lui offrir d'entrer dans les vétérans, et, sur son refus, de lui offrir une feuille de route militaire pour Amiens. Parvenu dans cette dernière ville, qu'il croyait le terme de ses souffrances, le pauvre prisonnier n'y a plus retrouvé un seul membre de sa famille, un seul visage de connaissance. Son père n'existe plus depuis long-temps; sa mère est morte il y a seize mois; ses frères et sa sœur, après avoir partagé sans lui leur chef héritage, se sont dispersés. Ayant appris cependant que sa sœur était établie au Havre, il s'est remis en chemin, mais cette fois sans feuille de route, sans billet de logement. Heureusement, il a rencontré jusqu'ici des hôtes qui se sont empressés de l'accueillir, et ce matin il est parti avec un sac assez bien garni et 25 fr. dans sa bourse. Dieu fasse qu'au Havre il retrouve, avec sa sœur, un peu d'aisance et de repos!

Je ne dois pas oublier de dire que le général Neigre, dont Berthelot a été jadis l'ordonnance, ayant eu occasion de le voir, je ne sais plus où, lui a promis de s'entretenir pour le faire entrer aux Invalides.

Deux réflexions pénibles ressortent naturellement de ce récit. Et d'abord, comment le gouvernement français n'a-t-il pas fait jusqu'ici des efforts décisifs pour obtenir plus tôt la liberté des milliers de prisonniers qui végètent depuis si long-temps dans

bée de suite à 81 95, cours auquel elle est restée pendant toute la bourse, et auquel elle a fermé au parquet. A quatre heures, elle était à 81 92 1/2 et 95.

### RÉFORME ÉLECTORALE.

La réforme électorale n'a pas obtenu moins de faveur à Rouen qu'au Havre. Voici d'excellentes réflexions que nous trouvons à ce sujet dans le *Journal de Rouen*:

Nous l'avons dit bien souvent, si les vicissitudes de nos assemblées parlementaires n'ont pas convaincu le pays de la nécessité d'une réforme électorale, c'est à désespérer de l'éducation politique des Français et de l'avenir de nos institutions représentatives.

Une dernière expérience semblait encore utile pour convaincre les moins clairvoyants des vices de la loi électorale. Certes, si jamais on a pu croire que l'heure de l'avènement des idées de la dernière législature et de la convocation des collèges électoraux était arrivée, c'est bien lors de la dissolution de la dernière législature et de la convocation des collèges électoraux. Eh bien! la chambre qui est sortie de là ressemble à toutes les chambres qui l'ont précédée, et le ministère qu'elle a laissé passer ne déroge en rien aux habitudes de ses prédécesseurs. Les organes du juste-milieu s'émerveillent eux-mêmes aujourd'hui de cet enfantement de la montagne qui n'a produit qu'une souris.

La chambre nouvelle a trompé l'espoir de tous les amis de la liberté, et elle est restée en deçà même de tout ce que pouvaient appréhender les plus intrépides coryphées des idées rétrogrades et les apôtres de la contre-révolution. Et il n'est personne qui conteste que la chambre, telle qu'elle est, soit le produit fatal des combinaisons électorales de 1831, et que ce soit là le summum d'indépendance et de libéralisme qu'il y a à attendre des collèges électoraux fractionnés comme ils le sont et n'ayant d'autre base de capacité que le cens de 200 fr.

Il n'y a pas un seul journal indépendant qui, aujourd'hui, soutienne que la chambre est ce qu'elle devait être d'après le caractère de l'esprit public au moment des élections, et que le ministère sorti de ces élections est l'expression du vœu national.

Le *Journal de Rouen* ajoute ensuite que ces faits suffisent à démontrer que la loi électorale actuelle est mauvaise, et il s'associe franchement à la pétition qui appelle à la jouissance des droits politiques tous les citoyens susceptibles de faire partie de la garde nationale.

Nous sommes heureux, dit-il, d'apprendre que le comité formé à Paris par MM. Lafitte, Dupont (de l'Eure) et Martin (de Strasbourg), pour centraliser les efforts isolés de l'année dernière, a trouvé dans nos contrées toute la sympathie qu'il devait attendre de la grande manifestation politique dont deux de ses membres avaient récemment été l'objet dans nos murs.

De nombreuses pétitions, formulées d'après la base qu'il a adoptée, circulent en ce moment dans notre ville et dans d'autres parties du département, et nous avons l'espoir très-fondé d'écarter qu'elles ne tarderont pas à être couvertes de signatures.

L'une de ces pétitions a été déposée à notre bureau, et nous la tenons à la disposition des citoyens qui n'auraient pas encore signé les listes en circulation.

### On lit dans le Journal du Peuple:

A QUI LA FAUTE?

Il y a de l'avantage à devenir prudent en même temps qu'on acquiert de la force.

Mais voir la défiance croître avec les années et en raison de la faiblesse; se barder de fer quand on tombe de décrépitude: quelle inconséquence!

Louis XI n'avait à Plessis-lez-Tours que deux cents hommes d'armes; il y a huit cents baïonnettes aux Tuileries... Ministres insensés, d'où vous vient cette fièvre? quelle est parmi vous l'âme troublée qui veut qu'on s'isole ainsi? quels sont ceux qui craignent le peuple? Ouvrez l'histoire.

Qui fit de Syracuse une vaste place d'armes et de son palais une citadelle?

Le service du château, en aucun temps, sous aucun règne, ne fut aussi rigoureux: le soldat même s'en effraie. On se souvient encore, sans doute, du pauvre diable qui fut tué raide pour s'être approché de la grille de Rivoli. Depuis, les précautions n'ont fait qu'accroître; on se garde militairement, comme en présence de l'ennemi.

On compte aux Tuileries trois lignes principales de défense, comprises entre la Seine, la place de la Révolution, la rue de Rivoli et le Carrousel. — La rivière ferme d'un côté ce vaste polygone; elle est sondée à distance; ses ponts sur les Tuileries et le Louvre forment des défilés d'un difficile accès.

La ligne parallèle comprend les divers débouchés des rues de l'Echelle, de Saint-Roch et de Rivoli; elle est bien mieux appuyée que le Carrousel.

Deux gouverneurs militaires siègent au Louvre et aux Tuileries; ils se donnent la main, créent, modifient, interprètent leurs consignes, et sont, par leurs connaissances stratégiques (1),

(1) M. Bernard, général du génie, vient de mourir dans cet emploi au Louvre.

les mines de la Sibérie? Que la Restauration tint peu à voir rentrer en France des hommes qui, jeunes encore et tout pleins des souvenirs de l'Empire, auraient ravivé au sein des populations cet esprit de bonapartisme si redouté des protégés de la sainte-alliance, cela se conçoit; mais le gouvernement du 7 août, le gouvernement qui s'enorgueillit de porter les couleurs de l'Europe, depuis l'Alcazar jusqu'au Kremlin, comment n'a-t-il pas, dès le lendemain de son intronisation, réclamé énergiquement la liberté de nos frères! Dira-t-on que la rentrée de nos prisonniers prouve que le gouvernement de Louis-Philippe a fait son devoir? Ce serait dire un évident mensonge. Depuis que le czar, dédaignant la cause des vieilles légitimités, s'est fait le protecteur avoué de la jeune dynastie des Bonaparte, et s'est donné pour gendre un quasi-descendant du grand homme, il a pu croire de bonne guerre de renvoyer en France des milliers de braves qui n'y rapportent qu'un souvenir, celui de l'Empire. La France ne doit-elle pas à ces glorieux débris de la plus noble armée qui ait versé son sang pour elle autre chose qu'une feuille de route et quelques billets de logement? Les malheureux sont la plupart sans familles; leurs forces sont épuisées par l'âge et les fatigues; que voulez-vous qu'ils fassent? Qu'ils meurent! La France, qui donne l'hospitalité à tous les proscrits, ne la doit-elle pas aussi à ses propres enfants? Donnez des subsides aux Polonais, aux Italiens, aux Espagnols, cela est digne d'un grand peuple; mais ne laissez pas mourir de faim une poignée de braves qui ont payé par vingt-cinq années de lointain exil la gloire qu'ils ont contribué à répandre sur la France. (National.)

portée d'organiser immédiatement un système de défense. Les armes sont chargées partout. La garde est formée de compagnies d'élite qui défilent tous les jours, précédées des milices bourgeoises et suivies de cavalerie. Pendant le jour, diverses polices secrètes se surveillent mutuellement, circulent à travers les lignes. Ce service est organisé au milieu même de la foule, suit ses ondulations, marche ou s'arrête avec elle. Chaque mouchard a sous ses vêtements une ceinture garnie d'un pistolet et d'un poignard; il est relevé par un signe, sur place. Des agents en flacré éclairent, en outre, les abords du château, au haut duquel une vigie observe un télégraphe vivant qui signale tout ce qui, au loin, est de nature à troubler l'ordre monarchique. Les précautions redoublent aux approches de la nuit. Trois cent cinquante hommes d'élite, fournis par plusieurs régiments, viennent former un piquet d'urgence, établi sous le pavillon de l'Horloge; il y dépose ses faisceaux à côté du poste permanent. Les rondes, les patrouilles de toutes armes se succèdent sans relâche; elles débordent toute la nuit sur le quai, la place de la Révolution, sur les trottoirs du Carrousel, de Rivoli, et parallèlement dans les abords de la rue Saint-Honoré.

En dehors de toutes ces dispositions appuyées par des postes nombreux viennent les piquets des Pyramides du ministère des finances, le bataillon enfermé dans une des ailes même du château et les casernes d'Orsay; forces échelonnées dans un rayon de quatre à cinq cents pas au plus, formant trois ou quatre mille hommes qu'un coup de baguette peut réunir en quatre ou cinq minutes.

On voit que les précautions sont bien prises, les parapets, les ponts, les grilles et les guichets bien gardés; les manœuvres de défense intérieure sont plus formidables encore. Un fossé limite le jardin; des escaliers ont presque envahi la porte du pavillon de l'Horloge pour en rendre l'accès plus difficile. Les cheminées ont été garnies de barres de fer; des portes en double chêne, roulant très-bien sur d'énormes gonds en cuivre, sont à l'épreuve du pétard. Les caves et les souterrains sont gardés; des issues secrètes y aboutissent. On y est à l'abri d'une surprise par la sape, et certains cabinets, qui ont la force d'une casemate, sont traversés par un petit escalier dérobé tournant, qui s'élanche des caves aux combles. Cent cinquante valets de toutes les couleurs, des officiers, des sergents du palais d'une bravoure éprouvée, parés le jour d'un léger uniforme, mettent le soir habit bas, ceignent la cartouchière, et travestis, armés jusqu'aux dents, veillent dans les longs corridors de ces sombres demeures.

Ainsi, au dehors, on est à couvert d'une tentative de la population. A l'intérieur, on est au besoin en garde contre un mouvement militaire des postes; des agents surveillent les patrouilles, les patrouilles les sentinelles. La ligne, l'arme chargée, est mêlée à la garde nationale qui n'a pas une amorce, et, en dedans de tout cela, la maison du roi fait un service secret, distinct, en dehors de tous les autres.

Un de nos amis passait, samedi dernier, au débouché du Pont-Royal, à six heures et demie du soir; il en trouve les abords occupés par plusieurs brigades de sergents de ville, quelques-uns à l'abri derrière des planches qui protègent les travaux du pont. Ces forces communiquaient avec des groupes d'agents de police adossés aux grilles ou assis silencieux sur les parapets du quai. Plusieurs patrouilles se croisaient sur la terrasse; deux officiers du château, qui paraissaient avoir l'œil à tout, se promenaient sur le trottoir. Il y avait allée et venue de visages sinistres. Les passants s'arrêtaient, inquiets, surpris dans cette sorte d'embuscade. Une voiture chargée s'étant engagée dans le pavé fut aussitôt environnée d'agents qui se mirent eux-mêmes aux roues pour la dégager promptement.

Tout-à-coup le roulement lointain de voitures et le galop de la cavalerie se fit entendre; c'était Louis-Philippe qui, de retour de Versailles, passait comme l'éclair.

C'est là une des mille précautions inventées pour faciliter au roi l'entrée de son palais.

Voilà donc où nous en sommes venus après neuf années de soi-disant prospérité. On n'ose plus tendre la main au peuple, on le redoute, on s'éloigne de lui, on craint même de s'engager dans nos rues; pourquoi cela?... Demandez-en compte aux Pasquier, aux Barthe, aux Ménilhous, aux Persil; demandez-leur pourquoi ils n'osent plus conseiller au roi de passer la revue de la garde nationale, à laquelle on fit mettre, la dernière fois, la baguette dans le canon, et qu'on n'admet qu'avec une extrême réserve au service des demeures royales. Où est cette banlieue si zélée, si aveugle en juin, si indifférente en mai? Qu'est devenu le programme de l'Hôtel-de-Ville? etc., etc. Hélas! les cachots sont pleins, le pain est à dix-huit sous, et huit cents baïonnettes protègent le palais! Dans nos oreilles, hélas! bourdonne encore la mitraille; l'état de siège est là qui plane au-dessus de nous; les ordonnances de dénonciation et de non-révélation s'agitent sur leur fumier, et les forts détachés s'apprennent à soulever leur tête. Non-seulement vous vous défiez de l'ouvrier qui gagne son pain par quinze heures de travail journalier, mais vos feuilles salariées injurient la garde nationale, signataire de la réforme, et vous la licenciez sur tous les points de la France où elle montre quelque vitalité, tandis qu'à Paris la garde municipale se recrute de quinze cents hommes. Où pensez-vous en arriver avec ce système? Vous voulez dompter le peuple. Pauvres gens! de plus habiles que vous s'y sont perdus. Comme la fraude, la trahison et l'imposture, la violence est un des moyens de ruine infaillible.

Vous n'avez pas confiance en la nation, et vous sentez aussi quelle se défie de vous. Croyez-vous donc que des baïonnettes décident cette question?

Non, elles la masquent pour quelque temps...

AFRIQUE FRANÇAISE.

1<sup>re</sup> LETTRE D'UN COLON A UN DÉPUTÉ.

Alger, le 4 novembre 1839.

Monsieur, je vois avec plaisir vos bonnes dispositions pour notre belle colonie, et je vous en remercie tant pour moi que pour les autres colons. Mais, puisque vous faites un appel à ma franchise, je dois vous dire d'abord que vous vous exagérez le bien que la chambre des députés croit nous avoir fait. Il ne suffit pas de donner des millions au gouvernement; il faut surtout contrôler l'emploi des fonds, et c'est ce que vous ne faites point. Je ne vous parlerai pas de toutes les fautes qui ont été commises, des abus, des actes arbitraires, du système absurde que l'on suit; vous avez dû voir tout cela dans les journaux. Je désire seulement vous dire ce qu'il faut faire pour mettre un terme au mal, et pour pousser l'Algérie vers la prospérité que la Providence lui réserve. D'abord, comme il est inutile d'effrayer les contribuables en entassant millions sur millions pour les dépenses de l'Algérie, il faut qu'il n'y ait plus de budget spécial pour la colonie. L'armée d'Afrique n'est autre chose qu'une fraction de l'armée française; elle doit donc être comprise et payée sur les fonds généraux du budget de la guerre. Il n'y aurait qu'à porter

au compte de l'Afrique le supplément de campagne alloué aux troupes qui l'occupent; les autres services sont payés et au-delà par les recettes faites à Alger, Oran, etc. Ce chapitre de supplément de campagne ne figurera que pour mémoire dès qu'on aura organisé la levée de l'impôt dans la province de Constantine et sur les divers territoires que le traité de la Tafna a réservés à la France. Dès ce moment les sacrifices cesseront tout-à-fait, car vous savez mieux que moi que si nous n'avions que l'Algérie, le gouvernement n'en persisterait pas moins à garder l'effectif actuel de l'armée.

Un second chapitre intitulé : *Travaux publics, colonisation*, devrait figurer au budget du ministère de la guerre. C'est ici que commence la mission du député. Supposez que l'on vote 5 millions pour ce chapitre; il faudrait les répartir de la manière suivante :

Paragraphe 1<sup>er</sup>. — *Casernement*, 1,500,000 f. — Les soldats souffrent dans les camps et dans les postes nouvellement occupés, parce qu'ils y sont mal logés et mal couchés. Il y a donc urgence à améliorer leur position sous ce rapport. Pendant l'été dernier, il n'y avait pas le tiers des hommes valides, et à peine s'il en restait un dixième dans certains camps de la Mitidja et de la province de Constantine.

Paragraphe 2. — *Assainissement de la Mitidja*, 500,000 fr. — Avec cette somme bien employée, on pourrait continuer les travaux commencés et faire disparaître les marais les plus dangereux.

Paragraphe 3. — *Assainissement des environs de Bone*, 200,000 f. — Il y a déjà des travaux importants en voie d'exécution, et cette année les maladies ont été à Bone bien moins nombreuses qu'auparavant et presque pas malignes.

Paragraphe 4. — *Travaux de routes*, 500,000 f. — En employant les troupes à ces travaux, on peut obtenir de grands résultats, l'expérience l'a déjà démontré; mais au lieu de s'appliquer tout d'abord à perfectionner, il faut se borner à créer et à entretenir les voies de communication.

Paragraphe 5. — *Hôpitaux, magasins*, 300,000 fr. — Les hôpitaux surtout sont d'une urgence bien constatée.

Paragraphe 6. — *Travaux maritimes*, 500,000 fr. — On pourrait avec cette somme continuer les travaux du môle d'Alger, et commencer ceux des ports de Stora et de Gigelly.

Paragraphe 7. — *Colonisation*. — Ce paragraphe doit être divisé en plusieurs sections, afin que le gouvernement ne puisse plus biaiser sur l'objet le plus important pour l'Algérie, les émigrations.

Il resterait sur les 5 millions 1,500,000 fr. pour encourager l'émigration des colons. Chaque colon devrait recevoir sa ration à bord des paquebots et sa ration de pain seulement pendant les six premiers mois de son séjour en Afrique; plus des outils, une tente, des semences, une vache et dix brebis par famille de trois personnes. On peut évaluer cette dépense à environ 100 fr. par individu. Or, avec 1,500,000 fr., on verrait tous les ans la population européenne s'accroître de 15,000 travailleurs en sus des colons qui viendraient d'Espagne, d'Italie, de France, avec des capitaux ou au moins des moyens d'existence.

Réfléchissez bien sur cela, je vous indiquerai plus tard d'autres améliorations. Agréez, etc.

TORTURES INFLIGÉES A UN ESCLAVE PAR SON MAÎTRE. — MORT DE L'ESCLAVE.

Un acte de barbarie inouï pour l'état actuel de notre civilisation a occupé pendant cinq jours la cour d'assises de la Basse-Terre. Par suite des efforts qui ont été faits par les colons et leurs adhérents pour empêcher de franchir l'île à la relation du procès auquel cette horrible affaire a donné lieu, les journaux indigènes ont reçu l'ordre formel de s'abstenir d'en rendre compte.

La censure existe dans la colonie, malgré la loi du 24 avril, avec plus de rigueur qu'avant 1789, écrit à la *Gazette des Tribunaux*, à qui nous empruntons quelques citations, son correspondant, avocat près la cour royale de la Guadeloupe.

Nous avons déjà entretenu sommairement nos lecteurs de cette affaire; mais elle révèle un tel caractère de sauvagerie cruaute, elle soulève tant d'indignation, que nous considérons comme un devoir sacré d'entrer dans les détails et d'appeler sur ses auteurs, complices et adhérents toutes les sévérités de l'opinion publique. Et c'est quelque chose en France que l'opinion; car elle a puissance de graver en caractères indélébiles, au front de ses justiciables, le texte de ses arrêts infamants.

Dans la nuit du 28 au 29 mai 1839, dit l'acte d'accusation, le sieur Ernest Lafage arrêta, dans une des cases à nègres du sieur Abraham Lesueur, Jean-Pierre, esclave fugitif d'Amé Noël. Cet esclave, interrogé sur les motifs de son marronage (1), déclara qu'il fuyait la colère d'Amé Noël, son maître, parce qu'on avait persuadé à celui-ci que Jean-Pierre avait dit avoir surpris Delphine, concubine dudit Amé Noël, en *soucougnan* (2).

Ramené devant Amé Noël, en vain le pauvre nègre protesta-t-il de son innocence et se défendit-il avec force d'avoir tenu les propos qu'on lui prêtait, tout fut inutile; l'ame féroce de son maître l'avait condamné à périr dans les angoisses d'une agonie lente et horrible à concevoir!

— Prenez, dit-il à Bellony, son économe, prenez cet esclave, et faites-le conduire à la barre...

Amé Noël surveilla lui-même l'exécution de ses ordres. Bellony les fit exécuter par deux esclaves. Le supplice commença.

Dans la position où est placé Jean-Pierre, il lui est impossible de faire le moindre mouvement. Les jambes tendues et retenues à leur extrémité, le poids du corps faisant force sur les bras, il lui est impossible de se coucher ni de se pencher; il est forcément dans une immobilité complète. Sylvestre, dit *Bangniot*, est préposé à sa garde. Delphine recommande à Bangniot de la manière la plus expresse de veiller sur Jean-Pierre, afin qu'il ne puisse pas changer de position. Cette femme menace même Bangniot de le faire mettre à la place de Jean-Pierre, si celui-ci venait à s'échapper.

C'est alors que commencèrent les tortures de ce malheureux esclave, tortures dont la mort seule devait être le terme.

On ne remettait par jour à Bangniot, pour cet esclave, qu'une roquette (la huitième partie d'un litre) de farine de manioc, et un petit morceau de morue de la largeur du doigt. Dans la position où se trouvait le patient, son gardien ne pouvait lui présenter cette nourriture qu'au bout d'une petite palette de bois qu'il avait faite pour cet usage.

Jean-Pierre détournait toujours la tête à l'approche de cette nourriture. Brisé par la lassitude, consumé par une fièvre des plus ardentes, il refusait de manger. Quand Bangniot parvenait

(1) Le marronage est, comme on sait, l'état de l'esclavage fugitif. Les esclaves marrons se retirent ordinairement dans les bois et y forment des associations connues sous le nom de *camps*.

(2) Le *soucougnan* est l'homme ou la femme qui s'est uni au diable par un pacte secret. Outre la merveilleuse faculté qu'il a de se dépouiller de l'enveloppe matérielle et de traverser l'espace avec la rapidité de la pensée, il est investi de la puissance du mal. Le *soucougnan* a la connaissance de toutes les plantes vénéneuses, et sait les administrer de manière à donner une mort infaillible.

à lui ouvrir la bouche et à y introduire sa palette, Jean-Pierre machait la farine de manioc qu'on y avait déposée et la rejetait aussitôt. Une soif ardente, allumée par la fièvre et la chaleur du cachot, le dévorait incessamment. Il demandait à chaque instant à boire, et Bangniot avait l'ordre exprès de Delphine de ne lui donner de l'eau qu'une fois dans la journée.

Amé Noël et sa concubine venaient de se repaître du spectacle des souffrances qu'éprouvait leur victime. Deux fois ils vinrent dans la prison armés chacun d'un bâton; ils en frappaient impitoyablement Jean-Pierre à la figure, sur les bras, sur les pieds. Ils accompagnaient ces coups de reproches et de sarcasmes. L'esclave demandait grâce, en protestant toujours de son innocence; et Delphine et Amé Noël lui répondaient par de nouveaux coups.

La corde qui avait été passée autour du poignet de Jean-Pierre étreignait si fortement la chair, qu'il en était résulté un gonflement des plus douloureux. Le sang suintait à travers l'épiderme et tombait goutte à goutte sur les planches du lit. Le malheureux gisait dans ses excréments...

Il était impossible que la nature, quelque robuste qu'elle fût, pût résister à cette accumulation de tortures. Le lundi matin, c'est-à-dire le cinquième jour de sa séquestration, Jean-Pierre fut trouvé mort par Bangniot. Le corps était froid et indiquait que la vie s'en était échappée pendant la nuit...

L'audience est ouverte le 25 août au milieu d'un immense concours d'auditeurs.

La cour est composée, outre M. le président Tolosé de Jabin, de MM. les conseillers Menestrier et Leroyer. Les assesseurs sont MM. Charles Dain père, Lacaze, Claret et Bouscarens, tous habitants propriétaires, domiciliés dans l'arrondissement. M. Claret était beau-frère d'Amé Noël lorsque vivait sa femme.

Les accusés sont introduits. Amé Noël est un vieillard de soixante-deux ans, grand, sec et maigre, dont la tête est presque dépourvue de cheveux; il a les lèvres épaisses, les yeux vifs; il porte des boucles d'oreilles. C'est un homme de couleur, à la peau foncée, sans éducation, s'exprimant difficilement, possesseur d'une grande fortune et d'environ 500 esclaves. Il est veuf et sans enfants.

Delphine est une négresse libre, concubine d'Amé Noël; elle est grande et a l'air assez doux. Elle est âgée de 50 ans; elle s'exprime aussi avec beaucoup de peine.

Bellony est un mulâtre de petite taille, trapu et fort laid, surtout de profil. Il paraît avoir quarante ans. Il parle avec hardiesse et volubilité.

Les accusés sont d'abord soumis à un court interrogatoire. Amé Noël avoue les tortures auxquelles a été soumis Jean-Pierre; mais il prétend que son intention n'était pas de faire mourir son esclave. Delphine nie toute participation à ces supplices. Bellony n'a fait qu'exécuter les ordres de Noël.

Tous les témoins confirment les faits ci-dessus énoncés. Quelques-uns, esclaves d'Amé Noël, essayent de revenir sur leurs premières dépositions, mais ils finissent par convenir des faits.

La cour s'est ensuite retirée avec les assesseurs dans la chambre du conseil, et au bout d'une délibération de trois heures, elle est revenue avec une déclaration *négative* de culpabilité sur toutes les questions, moins celle relative à la contravention imputée à l'accusé principal, et tirée de l'article 358 du code pénal. En conséquence, l'*acquiescement* des accusés a été proclamé. Amé Noël a été condamné à 300 f. d'amende et aux frais de la contravention seulement, lesquels ont été liquidés à 1 f. 75 c.

A peine cet acquiescement fut-il prononcé que des bravos, de furieux *vivats* ont éclaté dans la salle d'audience, où se pressaient nombre d'*habitants propriétaires*.

Amé Noël, Delphine et Bellony sont accueillis avec joie par leurs adhérents.

Ainsi s'est terminée cette monstrueuse affaire. Une créature humaine a été torturée jusqu'à la mort, et la justice a courbé la tête devant cette exécrable doctrine:

« Que le maître pouvait torturer et mettre en lambeaux la chair de son esclave; que le maître ne relevait que de Dieu et de sa conscience!... »

Et les colons qui avaient envahi la salle des assises, et dont la présence imposait à la justice, ont eu le courage des *bravos*, et se sont *glorifiés* dans l'affreuse solidarité d'un assassinat sans cause; et la colonie est une colonie française, régie par des lois françaises, sous l'influence de la civilisation française!...

Faits Divers.

Un ouvrier est tombé de faiblesse rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, et dans sa chute il a brisé deux carreaux de la devanture d'un marchand de vins. La foule s'étant rassemblée aussitôt, on a cherché, à l'aide de secours, à ranimer ce malheureux, qui put enfin parler et raconter sa détresse extrême.

Une petite collecte fut faite à l'instant; mais, le marchand de vin exigeant le prix de ses vitres cassées, elle suffit à peine pour payer le dégât. Quelques sous de reste servirent à acheter du pain. Dans sa chute, cet ouvrier, nommé Keruki, perdit son livret qu'un honnête citoyen vient de nous rapporter, afin qu'à l'aide de la publicité on pût le rendre à celui à qui il appartient. (National.)

Extérieur.

ESPAGNE. — On nous écrit de Bourg-Madame, le 12 novembre :

Voici de nouveaux détails sur les événements de Berga, les circonstances qui les ont amenés et le sort qu'a subi le comte d'Espagne.

Depuis quelque temps, les chefs carlistes de la Catalogne susbissaient avec impatience le joug de fer et de sang de leur féroce général, et se concertaient en secret pour le secouer avec éclat.

Lors du sac de Moya, Sagarra, digne et brave militaire, ne craignit pas de faire au comte des représentations énergiques, et, prétextant une maladie, se retira à Monbreu, pour ne pas assister à l'horrible bocherie de paisibles Espagnols.

Une pareille conduite blessa profondément le comte qui ne songeait plus qu'à se défaire d'un rival aimé du soldat et dangereux pour lui, lorsque le 28 octobre dernier la junte s'assembla spontanément, et décrétant la déposition du comte, ordonna qu'il serait arrêté et conduit vers la frontière d'Andorre.

En exécution de cette décision, Orteu, Ferrer et Labandero, tous membres de la junte, escortés d'un fort piquet de cavalerie et de *mozos d'escuadra*, partirent dans la nuit de Berga avec le comte qu'ils conduisirent déguisé en paysan jusqu'à *Organya*.

Le 30 octobre, ils étaient de retour à Berga où Sagarra fut proclamé général en chef, aux acclamations unanimes de la troupe et aux cris de *mort au tyran!*

Le 1<sup>er</sup> novembre, le comte d'Espagne, errant sur les montagnes, reconnu et trahi, fuyant aux approches de quelques compagnies de *Bep-del-Oli*, fut bientôt atteint, lié et garrotté, impitoyablement poignardé et précipité des hauteurs escarpées du Col-de-Nargo entre les hameaux d'Oriane et Orgacia.

Son corps vient d'être retrouvé au fond d'un ravin. Chaque jour il passe des officiers carlistes ici, et leurs passe-ports sont tous visés par Sagarra. On parle d'une transaction comme d'un fait probable et prochain.

(Emancipation de Toulouse.)

MADRID, le 11 novembre 1839. — Le gouvernement ne donne aucun signe de vie, il ne révèle son existence que par quelques circulaires administratives sans portée politique. Il y a partout paralysation complète, et bien qu'il soit de toute nécessité que nous sortions bientôt de cette situation, personne ne peut en indiquer le terme. Chaque jour on nous annonce que le ministère est formé, on attend la feuille officielle, et l'on n'y trouve pas de décret. Le peuple paraît participer de cette atonie, on le croirait indifférent au système suivi par le gouvernement, quelque rétrograde qu'il fût, et cela parce qu'il a horriblement souffert des désastres de la guerre civile. Mais il n'en est pas ainsi; le cabinet redoute même quelque agitation, car il fait venir des troupes. Deux escadrons des grenadiers de la garde royale, en cantonnement du côté de Valladolid, et un régiment de troupes d'infanterie, sont attendus ici. On choisira le moment de leur arrivée pour compléter le cabinet et proclamer la dissolution.

Si cette détermination n'entraîne pas un mouvement à Madrid, il pourrait bien n'en être pas ainsi dans les provinces où le paiement de l'impôt s'effectue fort difficilement. Quelques localités ont donné l'exemple de la résistance, et on cite entre autres la ville de Cordoue dont l'ayuntamiento a fait parvenir une dépêche au duc de la Victoire, pour lui offrir le montant de ses contributions, décidé qu'il était à ne pas envoyer un sou au gouvernement.

Ce qui précède était écrit lorsqu'une personne que ses relations doivent tenir au courant des affaires est venue m'apprendre que, d'après le contenu des dernières dépêches reçues du général Espartero, le ministère serait forcé de donner sa démission,

le général en chef ayant témoigné un vif mécontentement de ce qui se passait. Il ne veut pas, dit-il, se mêler de politique, mais il laisse pressentir que le cabinet doit se retirer puisque l'appui des chambres lui fait défaut.

Si le fait est vrai, attendons-nous à voir les hommes du progrès monter au pouvoir. Et cependant comment cela pourra-t-il se faire, puisque la régente les repousse?

— On mande de la province de Valence :

« L'inaction dans laquelle se trouve notre vaillante armée fait l'objet de bien des conjectures. On ne conçoit pas comment elle n'en est pas encore venue aux mains avec les forces de Cabrera, à moins que le général en chef ne veuille, comme il l'a annoncé dans son dernier manifeste, user de tous les moyens pour arriver au terme de la guerre sans effusion de sang. Cependant plus de deux mois se sont écoulés depuis son arrivée dans ce pays; la pacification des provinces basques, qui est aujourd'hui complète, eût dû donner soit à nos opérations militaires, soit aux tentatives pacifiques, s'il est vrai qu'Espartero y ait eu recours, une impulsion autrement favorable à notre cause. Quant à Cabrera, il met à profit le temps qu'il lui laisse; il donne des ordres, surveille les travaux de défense, ou en fait préparer de nouveaux. Ainsi Morella, Cantavieja, San-Mateo et quelques autres villages sont couronnés de forêts; il a fait également placer de l'artillerie sur les hauteurs qui avoisinent ces points. Il a mis en réquisition tout ce qui pouvait lui être utile; cloches, balcons, tous les objets en fonte ou en fer sont transportés dans les ateliers où ils sont convertis en projectiles meurtriers. Les églises mêmes ne sont pas respectées, et dernièrement la grande cloche de Benicarlo a été descendue de la tour pour être fondue.

» Tout le pays souffre de cette situation; occupé militairement par les uns, rançonné et impitoyablement dépouillé par les autres, il n'a qu'un seul désir, celui de voir finir la guerre. »

PRUSSE. — On écrit de Posen, 6 novembre :

Jamais les conversions des catholiques au protestantisme n'ont été si nombreuses qu'en ce moment. La difficulté des mariages mixtes est facilement éludée. Au refus d'un prêtre catholique de bénir le mariage d'un catholique avec une protestante, il y a qu'à écrire quelques lignes au gouvernement pour lui demander un consentement qu'il ne refuse jamais, et le premier prêtre protestant bénit le mariage. Plus de six cents de ces consentements ont déjà été délivrés. Dans plusieurs communes catholiques les paysans, leurs maires en tête, sont allés demander à l'autorité s'ils ne pouvaient pas refuser toute obéissance à des prêtres qui ne veulent plus sonner les cloches et remplir leurs fonctions spirituelles; ils pensaient que dans le cas où leurs gâises trouvaient dégagés de toute obéissance à leur égard, ils seraient refusés de payer la dime des messes. Cette demande, adressée au gouvernement, avait pour but d'obtenir et son adhésion et son appui. Le gouvernement a répondu d'une manière rassurante, et les a exhortés à l'obéissance.

(Gazette universelle de Leipzig.)

ALLEMAGNE.—On écrit de Vienne à la Gazette de Leipzig: « Quand le duc de Bordeaux sera rentré dans son asile, on déterminera probablement d'une manière plus précise les rayons de son séjour, et le prince sera l'objet d'une surveillance plus active. »

BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE.

Trois pour cent . . . . .	81 90
Cinq pour cent . . . . .	111 5
Quatre pour cent . . . . .	101 45
Rentes de Naples . . . . .	401 85
Actions de la banque . . . . .	2930

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(6946) VENTE AUX ENCHÈRES De plusieurs voitures bourgeoises, sur la place des Terreaux.

Samedi vingt-trois novembre mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, il sera, au lieu sus-indiqué, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de plusieurs belles voitures à quatre roues, à un ou deux chevaux, pour la ville et la campagne, dont une calèche presque neuve. Elles seront exposées, le jour de la vente, sur ladite place des Terreaux, en face de l'Hôtel-de-Ville, dès neuf heures du matin.

Il sera perçu 5 centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HENNEQUIN, NOTAIRE, RUE LAFONT, 2, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> CASATI.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Hennequin, notaire à Lyon, commis en justice à cet effet, le lundi vingt-cinq novembre mil huit cent trente-neuf, à onze heures précises.

UN FONDS D'HOTEL GARNI, APPELÉ HOTEL DU MÉRIDIEN, EXPLOITÉ À LYON, PLACE DES CORDELIERS.

La vente comprendra l'achalandage, le droit au bail de la maison et le mobilier garnissant l'hôtel; les chambres sont au nombre de dix-huit.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n<sup>o</sup> 2, successeur de M. Casati. (1605)

ANNONCES DIVERSES.

(8350) A LOUER.—Maison de campagne, meublée ou non meublée, ayant salle d'ombrage et vaste clos, située à mi-coteau, dans une belle position, près la nouvelle église, place de la Boucle.

Les omnibus de Lyon au faubourg de Bresse s'y arrêtent. Le clos dans lequel est située la maison est aussi à affermer.

S'adresser à MM. Bonafous frères, rue Neuve, 17, à Lyon.

(6938) A LOUER.

MAGASIN, CAVE, ENTRESOL ET PREMIER.

Rue Saint-Pierre, 9. S'y adresser.

Un chef d'atelier de Lyon, connaissant parfaitement la fabrication des tapis du genre de ceux des fabriques d'Aubusson et d'Abbeville, désirerait trouver un capitaliste ou un manufacturier qui voulût créer un établissement de ces sortes de produits. Il se chargerait de toute l'organisation et confection se rattachant à cette industrie. S'adresser rue Tramassac, 31, au 1<sup>er</sup>, seconde porte.

Maladies de Poitrine.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 30.—L'usage de cette pâte et du sirop pectoral guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. (2118)

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP DE PERSE.

Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pêcheurie, à Tarare (Rhône).

Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.

Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56; chez M. Vichot, herboriste, rue Poulailherie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)

BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAONE.



HIRONDELLES.

Les entrepreneurs du service des HIRONDELLES ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs que la grande célérité de leurs bateaux leur permet de fixer les heures de DÉPART de LYON pour CHALON tous les jours, à 6 heures 1/2 du matin. (300)

(2108) SIROP ANTI-GOUTTEUX, DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH.

Ce Sirop, employé en France depuis douze années, par la seule réputation de ses bons effets s'est répandu dans le monde entier. Aucun médicament, soit ancien, soit nouveau, ne produit contre toutes les affections arthritiques d'aussi bons effets; il calme les accès de goutte ou de rhumatisme en quatre jours, il en éloigne le retour, et finit par enlever toute acuité à ces terribles maladies; il rend aux parties affectées leur force et leur souplesse.

On peut l'employer en boisson, conformément à l'instruction, ou en lavements, pour si peu qu'il y ait d'irritabilité dans les voies digestives.

On trouvera dans l'instruction nombre de certificats, soit de médecins, soit de goutteux, qui emploient ce médicament depuis bien des années, et qui prouvent qu'en aucun cas l'usage de ce médicament ne peut être nuisible.

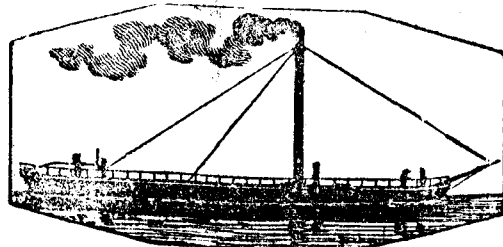
Correspondants: A Lyon, Vernet, place des Terreaux; à Tarare, Michel; à Villefranche, Voituret; à Grenoble, H. Bouteille; à Bourg, Béraud; à Nantua, Mercier; à Belley, Martin; à Lons-le-Saunier, Mangin; à Saint-Etienne, Garnier; à Roanne, Labor; à Mâcon, Lacroix; à Chalon, Paquelin; à Charolles, Bert; pharmaciens qui procureront et le médicament et l'instruction.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12. (2102)



LE BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Judi 21 novembre, à six heures du matin,

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (284)

(6944) A la veille de comparaître devant la cour d'assises pour répondre de la publication de la DOCTRINE CÉLESTE... par le fils de Louis XVI, l'auteur de la brochure intitulée: Le véritable orphelin du Temple vivant en 1839, se fait un plaisir d'annoncer que cette brochure, qui est toujours en vente au prix de 2 fr. 25 c., est aussi mise en lecture pour 30 c. rue Saint-Marcel, n<sup>o</sup> 9, à Lyon.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

Dépuratif du Sang,

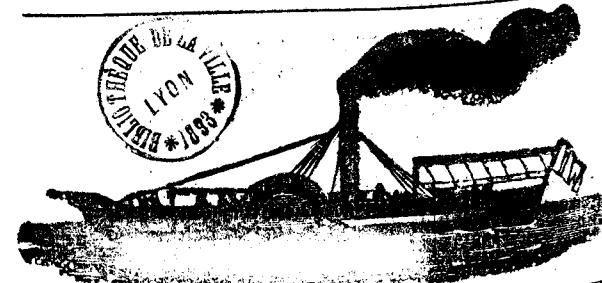
DES HUMEURS ET DE TOUT VICE QUELCONQUE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont. A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. (2023)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19